

DECISION DU MAIRE 2024/069

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

Demande de subvention – expositions des collections municipales au Musée Saint-Nazaire

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,
Vu le projet de la ville de Bourbon-Lancy de mettre en place deux expositions des collections municipales au Musée Saint-Nazaire,

Considérant que ce projet représente un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention dans le cadre de la mise en place de deux expositions des collections municipales au Musée Saint-Nazaire pour un total de 10 semaines d'expositions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

ARTICLE 2 : La subvention sollicitée est de 1135€ soit 30% du montant total du projet (TTC).

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à la Comptable publique, responsable du SGC Charolais Brionnais

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 26 novembre 2024

Edith GUEUGNEAU
Maire

